

**2C2D INVEST**  
SAS au capital de 1.000 €  
Siège social : 1 RUE DES SANSONNETS 44140 REMOUILLE

En cours d'immatriculation au greffe de NANTES

—————  
**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 6 MAI 2024**  
—————

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 MAI à 18 heures, au siège social,

Les actionnaires de la société 2C2D INVEST au capital de 1.000 €uros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents :

- Monsieur Damien COSTIOU,  
Représentant cinquante actions en pleine propriété, ci ..... 50 Actions,  
- Monsieur Cédric DESRUES, représentant l'EURL DCNM GROUP  
Représentant cinquante actions en pleine propriété, ci ..... 50 Actions,  
TOTAL égal aux cent actions, ci ..... 100 Actions,

Composant le capital social.

Le total des actions présentes ou représentées étant de 100 soit la totalité des actions émises par la Société, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur COSTIOU.

**Il rappelle que l'Assemblée Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Nomination de Monsieur Cédric DESRUES, en qualité de président de la SAS 2C2D INVEST  
- Nomination de Monsieur Damien COSTIOU en qualité de directeur général-délégué de la SAS 2C2D INVEST

**PREMIERE RESOLUTION**

- Les actionnaires votent à l'unanimité la nomination de Monsieur Cédric DESRUES en qualité de président de la SAS 2C2D INVEST pour une durée illimitée. Il est ici précisé que la mission de président est non rémunérée pour toute l'année 2024.

- Les actionnaires votent à l'unanimité la nomination de Monsieur Damien COSTIOU en qualité de directeur général délégué de la SAS 2C2D INVEST pour une durée indéterminée.  
Il est ici précisé que le poste de directeur général délégué ne sera pas rémunéré pour l'année 2024.

C.D.  
1  
C.D.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

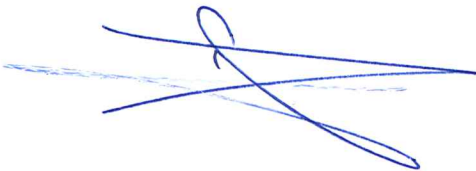
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires.

Monsieur DESRUES pour le compte de l'EURL DCNM GROUP



Monsieur Damien COSTIOU



C.D

2

CG